



**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-ROCH**

RAPPORT ANNUEL 2014

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-ROCH**

RAPPORT ANNUEL 2014

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président.....	4
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
1.1 Ses membres au 31 décembre 2014.....	7
1.2 Son fonctionnement.....	7
1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville.....	9
2. LES RÉALISATIONS POUR 2014.....	10
2.1 Organisation d'une conférence sur les rues partagées.....	10
2.2 Organisation d'une conférence publique sur «Les perspectives visuelles et l'architecture à Québec et à Saint-Roch : une approche historique».....	10
2.3 Projet de corvée printanière du conseil de quartier de Saint-Roch...	11
2.4 Tenu d'un 5 à 7 au profit de l'Accorderie.....	11
2.5 Dépliant du Conseil de Quartier de Saint-Roch.....	12
2.6 Assemblée publique de consultation dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme de Saint-Roch Sud.....	12
2.7 Kiosque du conseil de quartier lors du « Parvis en fête ».....	13
2.8 Les interventions du conseil d'administration.....	14
2.8.1 Contribution financière.....	14
2.8.2 Appui moral.....	14
2.8.3 Communications.....	15
2.9 Les défis et problèmes.....	16
2.10 Représentations.....	16
2.11 Les présentations lors des assemblées mensuelles.....	17
2.12 Partenariats divers.....	18
3. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER.....	18
4. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES.....	19
5. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	20
6. CARTE DU QUARTIER SAINT-ROCH.....	21
7. LES ÉTATS FINANCIERS 2014.....	22

Mot du président

Fidèle à l'obligation de reddition de comptes, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch sacrifie à la tradition de dresser un bilan annuel de ses activités. C'est pourquoi, au nom des administrateurs et administratrices, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel 2014.

Cette année encore, malgré ses moyens limités, votre conseil d'administration a continué à apporter son soutien moral et financier à la réalisation des projets présentés par les organismes et les gens d'affaires du quartier. Il a continué à offrir à chacune de ses assemblées un espace d'expression citoyenne sur des sujets variés : accidents impliquant des piétons et circulation sur la rue du Parvis, diminution de la population dans Saint-Roch, perte d'événements à la place de l'Université du Québec, vandalisme dans le quartier, immeubles abandonnés, etc. Mieux, afin de doter les citoyens et citoyennes de compétences pour participer aux débats démocratiques, le conseil d'administration a tenu à chacune de ses assemblées mensuelles, une conférence sur un sujet d'intérêt général. En 2014, il en a organisé dix. Ces conférences s'inscrivent dans une tradition d'éducation populaire qui renforce l'aptitude à la vie civique des résidents. Car la complexité croissante des enjeux publics requiert de plus en plus une opinion publique informée. Nous croyons profondément que mieux les citoyens sont informés, mieux ils pourront participer aux débats publics.

En outre, le conseil de quartier a initié l'organisation des 5 à 7 récurrents au profit d'un organisme ou d'une cause du quartier. La première édition a eu lieu en septembre et était consacrée à l'Accorderie. Cet événement a rassemblé plusieurs dizaines de personnes et a permis d'amasser plus de 300 dollars remis à cet organisme. Au-delà des gains pécuniaires et du soutien apporté aux organismes du quartier, l'initiative de ces 5 à 7 revêt un caractère social en permettant aux résidents et à leurs proches de se rencontrer et passer des moments chaleureux ensemble, témoignant ainsi d'un sentiment d'appartenance au quartier. Ce moment de sociabilité crée des liens et nourrit le sentiment d'appartenance au quartier. Puisse le conseil de quartier poursuivre cette noble mission : créer du lien social entre les résidents!

Enfin, un autre dossier important enclenché en 2014 et qui se poursuivra en 2015 est la consultation en amont relative au plan particulier d'urbanisme (PPU) de Saint-Roch Sud. En effet, suite aux demandes exprimées par les citoyens sur l'importance des consultations en amont de l'élaboration des PPU à soumettre à la consultation formelle en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et instruit de l'expérience de la consultation du PPU de Saint-Roch Nord, l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a organisé des séances de remue-méninges par des groupes-témoins en novembre 2014,

et le conseil de quartier a organisé une consultation en amont le 8 décembre 2014. Ces consultations préliminaires se poursuivront en 2015. Nous espérons que les propositions avancées par les résidents et résidentes seront retenues et intégrées dans l'élaboration finale du PPU de Saint-Roch Sud.

Sur le plan personnel, après quatre années d'engagement citoyen riche et stimulant au sein du conseil de quartier de Saint-Roch, il est venu le temps de tirer ma révérence. Durant mes quatre années au conseil du quartier, j'ai été marqué par la demande croissante des citoyens pour un autre rapport avec les élus, ce qui a causé, à l'occasion, des tensions vives entre les citoyens et les élus municipaux ou entre les citoyens et les administrateurs des conseils de quartier. Je ne crois pas qu'il s'agit de chicanes futiles. En réalité, les citoyens veulent de moins en moins que l'on parle en leur nom; ils préfèrent parler pour eux-mêmes et être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions publiques. En bref, ils veulent coconstruire avec les élus les politiques publiques. Cette demande sonne-t-elle le glas du système représentatif? Seul le temps nous le dira. Mais ce dont je suis convaincu, c'est qu'il y a un réel appel pour plus de démocratie délibérative et moins de démocratie représentative et procédurale. Cela invite à réfléchir sur la place des conseils de quartier qui, théoriquement, sont perçus comme des dispositifs de démocratie participative, mais, en réalité, sont sanglés dans les corsets de la démocratie représentative qui fait une place trop belle aux élus. En effet, interlocuteurs privilégiés de la Ville, les conseils de quartier ont pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier. Or, rien ne garantit que ces opinions soient écoutées et traduites en décisions par les élus. Nous sommes dans une configuration purement procédurale qui ne lie pas les élus. Or, dans une société pluraliste constituée d'individus libres et éduqués comme la nôtre, il est normal que les citoyens réclament de parler pour eux-mêmes et que persistent des désaccords sur les décisions publiques. Un tel contexte oblige à trouver une façon moralement justifiable de prendre des décisions collectives contraignantes face à ces désaccords persistants. Et la démocratie représentative telle qu'elle existe actuellement ne relève pas ce défi. Car le principe majoritaire caractéristique de ce type de démocratie permet de passer outre les points de vue justes des citoyens, si ces points de vue sont minoritaires. Néanmoins, ce que la majorité décide n'est pas nécessairement correct et juste. D'où le dépit éprouvé par certains citoyens porteurs d'opinions alternatives minoritaires. Cela dit, je demeure optimiste quant à une amélioration continue des rapports entre les citoyens et les élus dans une perspective de démocratie délibérative ou les citoyens et les élus municipaux offrent des raisons justes les uns aux autres dans un processus permanent de justification mutuelle.

Pour finir, je remercie du fond du cœur tous les autres administrateurs et administratrices pour leur dévouement exemplaire au service du quartier et leur soutien dans l'exercice de mes fonctions. Je remercie les citoyens et citoyennes qui,

inlassablement chaque mois, assistent à nos assemblées et font vivre le conseil de quartier. Je remercie aussi notre conseillère municipale, Madame Chantal Gilbert, pour son respect, son soutien constant et sa disponibilité qui ne m'ont jamais fait défaut. Je reste convaincu que la collaboration étroite, mais sans compromission, entre les administrateurs et administratrices et l'élue municipale est un gage de bon fonctionnement et d'efficacité du conseil de quartier. Je remercie encore notre conseiller en consultations publiques, Monsieur André Martel, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. J'ai énormément apprécié ses qualités humaines, ses aptitudes relationnelles et son professionnalisme. Je remercie, enfin, notre secrétaire de rédaction, Monsieur Jean Beaudoin Lemieux, qui sait faire preuve de sérénité de moine pour retranscrire fidèlement nos délibérations même lorsque celles-ci sont houleuses et tumultueuses.

Je formule le vœu que notre conseil de quartier de Saint-Roch continue à servir les résidents et résidentes et à imaginer un quartier mixte, beau et agréable à vivre.



Mbaï-Hadji Mbaïrewaye,
Président (2014)

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2014

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote

Mmes	Roxanne Bourgault	Vice-présidente (2015)
	Marie-Hélène Boutin	Trésorière (2015)
	Karine Mutchmore	Administratrice (2016)
	Kélie Lamarre-Bolduc	Administratrice (2016)
MM.	Louis-H. Campagna	Vice-président (2015)
	Simon Gauvin	Secrétaire (2015)
	Mbaï-Hadji Mbaïrewaye	Président (2016)

Un poste coopté est vacant.

Membre sans droit de vote

Mme	Chantal Gilbert	Conseillère municipale
-----	-----------------	------------------------

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : Mme Harmony Badi-Bakole ainsi que MM. Martin April, Éric Courtemanche Baril, Nicolas Marcil, Méité Mamadou.

Secrétaire de rédaction

M. Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
--------------------------	-------------------------

Personne-ressource de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. André Martel	Conseiller en consultations publiques
-----------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

Outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu onze assemblées régulières et une assemblée spéciale en 2014. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et des comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui sont soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées - lieu et information sur les assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, toutes les assemblées du conseil de quartier se tiennent à la Maison de la coopération, 155, boul. Charest Est, salle 02. Généralement, le conseil tient ses assemblées le dernier jeudi du mois, à l'exception des mois de juin et de décembre. Le conseil ne siège pas au mois de juillet. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », section « Mon Arrondissement ».

Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.cqsaintroch.ca.

Les membres du conseil d'administration vous invitent à participer aux assemblées.

1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Roch
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Courriel : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca

Facebook : conseil de quartier Saint-Roch

M André Martel, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114
Courriel : andre.martel@ville.quebec.qc.ca

2. LES RÉALISATIONS POUR 2014

2.1 Organisation d'une conférence sur les rues partagées

Le conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) a organisé une conférence sur le thème des rues partagées le 6 février 2014. Pour l'occasion, le conseil a invité monsieur Xavier Mercier Méthé, ancien conseiller en transports et mobilité pour les organismes Vivre en Ville et Accès Transport Viable, à venir présenter les avantages et les défis que le concept de rue partagée peut amener dans un quartier comme Saint-Roch.

2.2 Organisation d'une conférence publique sur « Les perspectives visuelles et l'architecture à Québec et à Saint-Roch : une approche historique ».

Le 6 mars 2014 a eu lieu une conférence organisée par le conseil de quartier dont le thème était l'approche historique des perspectives visuelles à Québec et à Saint-Roch. Pour l'occasion, M. Marc Grignon, professeur d'histoire de l'art à l'Université Laval et spécialiste en histoire de l'architecture québécoise, est venu faire une présentation sur l'histoire des panoramas et leurs impacts sur le développement de la ville de Québec et du quartier.



Cette conférence visait à :

- Informer et sensibiliser les résidents sur la beauté des panoramas et de l'architecture du quartier en particulier et de la ville en général comme éléments essentiels autant pour la qualité de vie que pour l'attrait touristique;
- Développer un sentiment d'appartenance chez les résidents afin qu'ils s'impliquent et se fassent entendre sur les différents projets immobiliers ou d'aménagements urbains susceptibles de modifier le visage du quartier.

Une vingtaine de personnes y ont assisté.

2.3 *Projet de corvée printanière du conseil de quartier de Saint-Roch*

Au Printemps 2014 le conseil de quartier Saint-Roch a participé à l'organisation d'une corvée printanière intitulée « Grand ménage dans Saint-Roch » en collaboration avec la table de quartier EnGrEnAgE de Saint-Roch, Bien vivre Saint-Roch, Verdir et divertir, le comité de citoyens de Saint-Roch et la Société de développement commercial (SDC) Centre-ville de Québec. Cette corvée, qui se veut annuelle, vise à nettoyer le quartier des déchets laissés à découvert suite à la fonte des neiges.

Pour ce premier grand ménage, 5 corvées des différents organismes ont été organisées du 22 mai au 7 juin ciblant 5 lieux : les abords de l'église Saint-Roch, le territoire de la rue Saint-François à la rue Prince-Édouard, entre la rue Caron et la rue du Parvis, le secteur sud de l'îlot des tanneurs, la côte Badelard et le secteur de l'îlot Fleurie. L'activité organisée par le conseil de quartier, la SDC et le comité de citoyen a eu lieu le 7 juin, de 9 h à 12, à l'îlot Fleurie. L'EnGrEnAgE a prêté l'équipement nécessaire pour réaliser les corvées. L'Intermarché Saint-Roch a fourni les bouteilles d'eau et le conseil de quartier a offert un repas (pizza) à la fin de la corvée. Plusieurs résidents ont participé aux diverses activités de nettoyage dans le quartier.



2.4 *Tenu d'un 5 à 7 au profit de l'Accorderie*

C'est en octobre dernier que le conseil de quartier Saint-Roch a tenu son premier 5 à 7 annuel au profit d'un organisme du quartier. Cette année, l'événement a été organisé en

soutien à l'organisme d'économie solidaire l'Accorderie. Les participants se sont réunis dans une ambiance chaleureuse à la micro-brasserie La Barberie. Durant le 5 à 7, un léger goûter offert par le conseil de quartier a été servi et différents jeux favorisant la socialisation des convives ont contribué à rendre l'activité très conviviale. Un coût d'entrée de 5 \$ était demandé, ce qui a permis d'amasser la somme de 380 \$. Cette dernière a été remise en totalité à l'Accorderie. La soirée a été un grand succès et a su favoriser la mixité sociale dans le quartier.



2.5 Dépliant du Conseil de Quartier de Saint-Roch

Durant l'été 2014, le conseil de quartier de Saint-Roch s'est doté d'un dépliant pour faire la promotion de ses principales préoccupations, de ses réalisations récentes et de son fonctionnement. Ce dernier constitue un document concis qui est distribué lors des événements durant lesquels le conseil de quartier Saint-Roch est représenté.

2.6 Assemblée publique de consultation dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme de Saint-Roch Sud.

Le conseil de quartier a tenu, en collaboration avec la division des relations avec les citoyens de l'arrondissement, une assemblée de consultation en lien avec le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Saint-Roch Sud. Lors de cette assemblée, animée par Marie Lagier, conseillère en consultations publiques et Diane Collin, urbaniste, divers grands thèmes ont été abordés. Ceux-ci ont été séparés en deux blocs :

Bloc 1 : La qualité du milieu urbain et les déplacements

Bloc 2 : Le cadre bâti et les usages

Quatre-vingt-six personnes ont participé à l'exercice qui s'est tenu le 8 décembre 2014. Un rapport de consultation a été produit et est disponible sur le site web du conseil de quartier.

2.7 Kiosque du conseil de quartier lors du « Parvis en fête »

Le 22 août, l'organisme l'EnGrEnAgE a tenu sa traditionnelle fête du Parvis. Cette année, le thème de la fête était le « Beach Party ». Au programme de la fête, il y a eu un souper communautaire, divers spectacles et une soirée dansante. L'événement a été un succès populaire, rassemblant des gens de tous les milieux et de toutes les couches sociales.

Lors de l'événement, le conseil de quartier a tenu un kiosque où il a pu informer les citoyens du quartier sur ses activités et ses réalisations. Il a également invité ceux-ci à s'inscrire sur sa liste de diffusion afin de pouvoir entrer en communication avec eux plus facilement.



2.8 Les interventions du conseil d'administration

2.8.1 Contribution financière

- Phase 2 du projet « Marchons Saint-Roch »
Le conseil d'administration a versé une aide financière de 1 050 \$ à l'organisme Bien vivre Saint-Roch pour la réalisation de la phase 2 du projet « Marchons Saint-Roch ». Il s'agit essentiellement de l'installation de nouveaux bacs à fleurs.
- Implantation de petites librairies gratuites dans l'îlot des Tanneurs
Le conseil d'administration a versé une aide financière de 1 000 \$ pour deux cabanes à bouquins « little free library » installées dans le quartier par l'organisme Verdir et divertir. Ces cabanes se retrouvent dans les escaliers Badelard et Lavigneur qui relie Saint-Roch à Saint-Jean-Baptiste.
- Marché de l'îlot
Le conseil d'administration a versé une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Verdir et divertir pour l'organisation de l'activité « Le marché de l'îlot » qui s'est tenue le 27 septembre 2014.
- Fête de voisinage
Le conseil d'administration a versé une aide financière de 500 \$ à l'EnGrEnAgE pour la fête de voisinage qui s'est tenue le 18 septembre 2014.
- Nouvelles formules de développement des coopératives d'habitation
Le conseil d'administration a versé une aide financière de 700 \$ pour la promotion d'une soirée d'information tenue le 18 février 2014 au restaurant coopératif Le Tiers Temps et portant sur les nouvelles formules de développement des coopératives d'habitation. Il s'agit d'un partenariat avec la Fédération régionale des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FÉCHAQC) et le groupe de ressources techniques (GRT) SOSACO.

2.8.2 Appui moral

- Projet de terrasse au Café-Babylone
Suite à la présentation de M. Pierre Lanthier, propriétaire du Café-Babylone, le conseil de quartier a donné son appui au projet qui verrait l'installation d'une terrasse sur le bac de plantation face au restaurant de la rue Saint-Vallier.
- Demande d'appui « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » ROC 03
Le conseil de quartier de Saint-Roch accorde son appui à la demande du ROC 03 concernant sa demande auprès du gouvernement du Québec pour un financement stable et récurrent pour ses organismes.
- Projet de plage publique au bassin Louise
Le conseil d'administration réitère son appui au projet de plage publique présenté par la société Gens de baignade.

- Aménagement du parvis de l'église Saint-Roch
Le conseil de quartier appuie la demande de l'organisme l'EnGrEnAgE auprès de la Ville de Québec concernant l'amélioration de l'aménagement du parvis de l'église Saint-Roch.
- Projet de goulotte à vélo
Le conseil de quartier appuie la démarche de l'organisme Les AmiEs de la Terre de Québec pour son projet pilote de goulotte à vélo.
- Rapport sur les immeubles abandonnés dans Saint-Roch
Le conseil de quartier appuie les démarches du Comité citoyen de Saint-Roch en lien avec son rapport sur les immeubles abandonnés dans le quartier.
- Projet de François G. Couillard pour la mise en valeur de l'histoire de la place Jacques Cartier.
Le conseil de quartier appuie les démarches de François G. Couillard à la Société Historique de Québec afin que soit aménagée sur la place une œuvre artistique ou une plaque rappelant les moments forts qui ont marqué cet espace public.
- Projet d'agrandissement du port de Québec et l'appui du maire au projet.
Le conseil de quartier s'oppose au projet d'agrandissement du secteur Beauport proposé par l'administration portuaire de Québec et dénonce l'appui inconditionnel du maire Régis Labeaume à tout projet de développement du Port

2.8.3 Communications

- Le conseil de quartier a transmis une lettre à Ville de Québec concernant la mise en œuvre des recommandations des groupes de travail sur les conseils de quartier, en référence au sommaire décisionnel du Conseil de la ville, numéro CO2012-005 daté du 14 mars 2013.
- Le conseil de quartier a transmis une lettre à la commission d'urbanisme et de conservation de la Ville Québec afin de les inviter à venir présenter son rôle, son mandat, son fonctionnement ainsi que sa procédure et ses critères de prise de décision concernant les projets qui lui sont soumis.
- Le conseil de quartier demande au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'indexer les budgets annuels des conseils de quartier.
- Le conseil de quartier a tenu à transmettre ses félicitations à JEF Poissonnerie, un commerce du quartier récipiendaire de la bourse Jeune Entreprise 2014 de la Jeune chambre de commerce de Québec.
- Le conseil de quartier a transmis une lettre au service de police afin de convenir des sujets qui seraient discutés lors d'une éventuelle présentation en assemblée publique.
- Le conseil de quartier sollicite auprès de l'arrondissement le mandat d'organiser un vaste débat portant sur l'avenir du bassin Louise.
- Le conseil de quartier a invité Mme Annick Papillon, députée fédérale de Québec, à venir l'entretenir de la perspective fédérale concernant les dossiers qui touchent le quartier Saint-Roch.

- Le conseil de quartier demande à l'arrondissement La Cité-Limoilou d'être consulté sur l'étude sur la récurrence des événements financés par les conseils de quartier.
- Le conseil de quartier a écrit au Réseau de transport de la capitale afin de lui demander de maintenir la ligne 7 dans le quartier Saint-Roch.
- Le conseil de quartier a demandé au Service des affaires juridiques de la Ville de donner son opinion par rapport à l'usage des rencontres de travail de conseil d'administration et de la présence de tierces parties à celle-ci.
- Le conseil de quartier a transmis le rapport intitulé « Une démarche citoyenne suite au décès de Guy Blouin » de l'EnGrEnAgE à Mme Suzanne Drolet du Service de police, à Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale du district Saint-Roch – Saint-Sauveur, à Mme Angéline Barre et M. Claude Lirette de la direction de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou.

2.9 Les défis et problèmes

En 2014, une question épineuse a déchiré le conseil de quartier. Est-ce que le CA peut rencontrer un promoteur lors d'une rencontre de travail? Lorsque la question s'est présentée de manière concrète en septembre, les avis furent partagés. Un vaste débat a suivi au sujet de l'utilité des rencontres de travail et de l'aspect public des faits et gestes du CA du conseil de quartier. Un avis juridique a même été produit à la demande du conseiller en consultations publiques, mais malheureusement, cet avis n'a pas pu être donné en assemblée publique et n'a pas éclairci totalement la situation. Il n'a donc pas permis d'atteindre un consensus. À ce jour, la question demeure en suspens et un comité de travail sera mis sur place afin d'offrir des balises.

Plusieurs postes cooptés sont restés vacants cette année. De ce fait, plusieurs sphères ciblées pour assurer une bonne représentation des différents intérêts dans le quartier n'ont pas été présentes dans le CA du conseil de quartier. Le conseil de quartier souhaite en effet que son conseil d'administration comprenne des représentants des milieux communautaires, des arts, du commerce et des affaires. Pour émettre des résolutions éclairées qui considèrent tous les acteurs du quartier, il serait en effet préférable et pertinent que le conseil de quartier soit représenté par chacune de ces sphères d'intérêts.

L'impossibilité de financer des projets récurrents présente un problème pour le conseil de quartier qui désire, comme son plan d'action le spécifie, soutenir les événements rassembleurs du quartier (ex. : la fête de quartier). Or, certaines de ces activités sont directement liées à la récurrence puisque le sentiment d'appartenance au quartier se fortifie lors des événements annuels qui incitent les citoyens de toutes les couches sociales à se côtoyer. Le conseil de quartier aimerait donc continuer à subventionner certains événements récurrents particulièrement rassembleurs pour lesquels l'aide financière du conseil de quartier pourrait assurer leur pérennité.

2.10 Représentations

Le conseil de quartier a assuré des représentations aux instances suivantes :

- **Focus Group sur la rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy**

Le conseil de quartier a participé à un « focus group » durant lequel il a été question de l'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque.

➤ **Table de concertation pour la mise en œuvre du plan particulier d'urbanisme (PPU) pour Saint-Roch Nord**

Le conseil de quartier a continué sa participation à la table de concertation établie suite au PPU Saint-Roch Nord. Cette année, le thème principal abordé à cette table fut l'aménagement éventuel de la place Jacques-Cartier.

➤ **Comité de vigilance des opérations portuaires (CVAP)**

Le CVAP est une instance de vigilance et de concertation regroupant des membres industriels (portuaire), gouvernementaux et citoyens. Siégeant avec d'autres conseils de quartier dont le territoire respectif est aussi exposé à la contamination émanant du Port de Québec, le CQSR contribue à cet effort de réforme d'une culture portuaire manifestement résistante à une reddition de compte publique. Le représentant du conseil de quartier a notamment participé au sous-comité sur la révision du règlement interne du CVAP ainsi qu'à un second sous-comité sur la révision du mandat, de la mission et des objectifs. La matière première d'un comité de vigilance demeure l'information. Jusqu'à présent, force est de constater -- et le rapport annuel du CVAP présenté en juin 2014 en fait état -- qu'aucune nouvelle information qui n'aurait pu être obtenue par d'autres sources n'a été contribué par l'Administration portuaire de Québec aux fins des travaux du CVAP. Le rapport de force est tel que même le gouvernement du Québec peine à obtenir les informations pourtant essentielles à la détermination des faits concernant cette externalisation présumée du coût d'une activité industrielle sur la population d'un centre-ville densément peuplé. Enfin, si le gain économique pour la région des activités portuaires reste marginal, les effets de ces activités sur la santé publique et sur l'environnement doivent demeurer la préoccupation prévalente des gens qui habitent le quartier et des élus qui les représentent.

2.11 Les présentations lors des assemblées mensuelles

Depuis plusieurs années, le conseil de quartier tient à inviter des intervenants, des chercheurs, des représentants d'organisme à venir discuter d'enjeux touchant le quartier lors de ses assemblées mensuelles. Voici la liste de ces présentations qui ont eu lieu lors des assemblées mensuelles de 2014.

Janvier : Présentation des organismes Sherpa et Pech par Mme Lydia Trahan et M. Benoît Côté, représentants de ces organismes.

Février : Présentation du centre Multiethnique de Québec par Mme Dominique Lachance, directrice de l'organisme.

Mai : Présentation du plan d'action de gestion du matériel d'injection souillé (seringues) par Mme Véronique Pressé, Division culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, et M. Mario Gagnon, de l'organisme Point de Repères.

Juin : Présentation sur les limites du quartier Saint-Roch et l'accès au fleuve pour tous par M. Léonce Naud de la société des Gens de baignade.

Septembre (1) : Présentation de Mme Annick Papillon, députée de la circonscription de Québec, sur la perspective fédérale à l'égard des enjeux du quartier.

Septembre (2) : Présentation concernant la relocalisation de certains arrêts dans le secteur des travaux de la Place Jacques-Cartier par M. Robert Tardif, coordonnateur à la planification du réseau (par intérim) au Réseau de transport de la Capitale.

Octobre (1) : Présentation sur la Commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec par M. Yves Couture, secrétaire.

Octobre (2) : Présentation du rapport sur les immeubles abandonnés dans Saint-Roch par le Comité de citoyen.

Novembre : Présentation du Service de police de la Ville de Québec par Mme Suzanne Drolet, inspectrice commandante.

2.12 Partenariats divers

Les organismes suivants agissent de concert avec le conseil de quartier de Saint-Roch vers l'atteinte de nos objectifs dans le quartier :

- Table de quartier L'EnGrEnAgE
- Verdir et divertir
- Bien-vivre Saint-Roch
- Comité de citoyens de Saint-Roch

3. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et des représentants de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2014, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

- Accidents impliquant des piétons et circulation sur la rue du Parvis
- Diminution de la population dans Saint-Roch
- Perte d'événements à la place de l'Université du Québec
- Coopérative de solidarité Notre-Dame de Jacques-Cartier
- Vandalisme dans le quartier
- Boîte à bouquins
- Rencontres à huis clos et rencontres de travail
- Immeubles abandonnés
- Clientèle marginalisée
- Arts de la rue
- EnGrEnAgE : présence de seringues, piano sur le parvis, fête de l'Halloween, rencontre de réflexion concernant le décès d'un cycliste à proximité du parvis, Ligue des droits et libertés de la personne, parvis et présence policière
- Site d'injection supervisée et problème de seringues
- Projet sur l'aménagement de forêts nourricières et la permaculture
- RTC, parcours 7 et proposition de déplacer la zone d'attente durant les travaux à la place Jacques-Cartier
- Pouvoir d'initiative et importance de la récurrence pour certains projets

- Table de concertation Saint-Roch et recommandations du PPU entrée de ville qui ne pouvaient être incluses au cadre réglementaire du PPU
- Projet de déménagement du marché du Vieux-Port à Expo-Cité
- Place Jacques-Cartier et aménagements
- Comité de vigilance Port de Québec, délégation du conseil de quartier
- Suggestion pour augmenter la participation citoyenne aux assemblées du conseil de quartier (tenir les assemblées dans différents lieux sociaux)

4. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2014 :

- Table de concertation Saint-Roch et les différents dossiers traités par la table
- Présentation éventuelle du projet du 200, Dorchester à une assemblée du conseil de quartier
- Participation éventuelle du Service de police à une assemblée du conseil de quartier
- Parc John Munn et le concours d'art public
- Pointe-aux-Lièvres, projet résidentiel : OBNL, condos, kiosque d'information de la Ville à Expo Habitat
- Projet Vie de parvis
- Soirée d'information sur la passerelle Bourdage/Victoria
- Fermeture des patinoires
- Comité de vigilance du Port de Québec
- Projet pilote de la rue Anna
- PPU Saint-Roch-sud, processus de consultation
- Parc Dorchester
- Pouvoir d'initiative et récurrence
- RTC, retrait temporaire du parcours 7 et évaluation de la desserte des quartiers centraux
- Remplacement des écolobus par les midibus

5. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2014, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier Saint-Roch. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement et pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil de quartier.

Sujet	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Information Vie communautaire Présentation du plan d'action de gestion du matériel d'injection souillé (seringues) 2014-05-29	À la liste des parcs du quartier faisant l'objet du plan d'action, il a été suggéré d'ajouter le parc Dorchester	
Consultation publique Aménagement du territoire Vision d'avenir pour l'aménagement du quartier Saint-Roch – partie sud (PPU Saint-Roch Sud) 2014.12.08	Rencontre avec les citoyens du quartier afin d'obtenir leur opinion sur différentes questions ayant trait à la « Vision d'avenir pour l'aménagement du quartier Saint-Roch – partie sud	

7. LES ÉTATS FINANCIERS 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1215	1924
Subvention à recevoir	380	3800
	<u>1595</u>	<u>5724</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs (projets)	250	3800
Créditeurs (Fonctionnement)	160	140
	<u>410</u>	<u>3940</u>
Actif net		
Non affecté	<u>1185</u>	<u>1784</u>
	<u>1185</u>	<u>1784</u>
	<u>1595</u>	<u>5724</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Roch :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ROCH

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1500	1500
Projet	5000	5500
Projets spéciaux		3300
Subventions – Autres		350
	<u>6500</u>	<u>10600</u>
Charges		
Fonctionnement	1328	1401
Projets	4867	9324
	<u>6195</u>	<u>10725</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	+355	-125
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1203</u>	<u>1328</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1558</u>	<u>1203</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES**AU 31 DÉCEMBRE 2014****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 21 février 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de conseil de quartier de Saint-Roch.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.